

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU  
SYNDICAT RHODANIEN DE  
DÉVELOPPEMENT DU CÂBLE

Délibération : **04.2014.025**

Transmis en préfecture le :

**22 avril 2014**

Séance du : **14 avril 2014**

Compte-rendu affiché le **22 avril 2014**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **8 avril 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,  
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume  
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,  
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX,  
Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT,  
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale  
ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge  
BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON,  
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-  
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET,  
Catherine ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Agnès JAGET

Pouvoirs :

Agnès JAGET à Roland CRIMIER

Membres absents à la séance :

François VURPAS

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christian DARNE**

Le Syndicat Rhodanien de Développement du Câble a pour mission le câblage du département. Il offre, via l'opérateur Numéricable, différents services aux personnes raccordées tels que : abonnement à un bouquet de chaînes câblées et TV numérique, internet « haut débit » sans coût de communication téléphonique...

La commune de Saint-Genis-Laval étant adhérente au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble, elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter en son sein.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Monsieur Yves GAVault comme délégué titulaire et Monsieur Serge BALTER comme délégué suppléant pour représenter la ville au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Christian DARNE ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**

